

ARTICLE 5 ÉNONCÉ DES VÉRITÉS FONDAMENTALES ET ESSENTIELLES

AVANT-PROPOS

Les Assemblées de la Pentecôte du Canada sont ancrées fermement dans le courant principal du christianisme historique. Elles considèrent la Bible comme la source toute suffisante de la foi et de la pratique et souscrivent aux croyances historiques de l'Église universelle. De concert avec le christianisme évangélique historique, elles mettent l'accent sur Christ en tant que Sauveur et Roi qui revient. Elles présentent également Christ comme Celui qui guérit et elles adoptent la position distinctive que le parler en langues est la manifestation initiale quand Christ baptise dans le Saint-Esprit (voir l'article 5.6.3).

5.1 LES SAINTES ÉCRITURES

Toute Écriture est inspirée de Dieu¹ et nous croyons que toute la Bible est inspirée en ce sens que de saints hommes de Dieu ont été inspirés par le Saint-Esprit pour écrire les paroles exactes de l'Écriture.² L'inspiration divine s'étend également et pleinement à toutes les parties des écrits originaux. Toute la Bible dans sa forme originelle est donc sans erreur et, par conséquent, infaillible, absolument suprême et suffisante en autorité dans toutes les questions de foi et de pratique.³

La Bible est plus qu'un simple recueil de la Parole de Dieu, mais en réalité, la révélation complète et la Parole même de Dieu inspirée par le Saint-Esprit. Les croyants chrétiens d'aujourd'hui reçoivent l'illumination spirituelle qui leur permet de comprendre les Écritures,⁴ mais Dieu n'accorde pas de nouvelles révélations qui sont contraires ou supplémentaires à la vérité biblique inspirée.⁵

5.2 LA DIVINITÉ

La divinité existe éternellement en trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Ces trois personnes forment un seul Dieu ayant la même nature et les mêmes attributs et étant dignes des mêmes hommages, confiance et obéissance.⁶

5.2.1 LE PÈRE

Le Père existe éternellement comme créateur du ciel et de la terre, dispensateur de la Loi, auquel toutes les choses seront soumises de manière à ce qu'Il soit tout en tous.⁷

5.2.2 LE FILS

Notre Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique et éternel du Père, est vraiment Dieu et vraiment homme.⁸ Il a été conçu du Saint-Esprit, né de la vierge Marie⁹ et, par sa vie sans péché, ses miracles et son enseignement, a donné la pleine révélation du Père.¹⁰

Il est mort sur la croix, le Juste pour l'injuste, comme sacrifice de substitution.¹¹ Il est ressuscité des morts.¹² Il est maintenant à la droite de la majesté divine comme notre souverain sacrificateur.¹³ Il reviendra pour établir son Royaume de justice et de paix.¹⁴

5.2.3 LE SAINT-ESPRIT

Le Saint-Esprit est aussi Dieu, agissant et possédant les attributs de la divinité.¹⁵ Sa personnalité se manifeste dans le fait qu'il a des caractéristiques personnelles et que les personnes peuvent être en relation personnelle avec Lui.¹⁶

¹ 2 Timothée 3:16,17

² 2 Pierre 1:20,21

³ Psaumes 119:160a; Matthieu 5:17,18

⁴ 1 Corinthiens 2:12-14

⁵ Proverbes 30:5,6

⁶ Matthieu 3:16,17; 28:19; 2 Corinthiens 13:14

⁷ Genèse 1:1; 1 Corinthiens 15:28

⁸ Jean 1:1,14; 10:30; 17; Philippiens 2:6,7; Hébreux 1:8

⁹ Luc 1:26-35

¹⁰ Jean 12:49; Actes 2:22; 2 Corinthiens 5:21; Hébreux 7:26

¹¹ Romains 5:6,8; 1 Corinthiens 15:3; 1 Pierre 3:18

¹² Matthieu 28:6; 1 Corinthiens 15:4,20

¹³ Actes 1:9-11; 2:33; Hébreux 8:1

¹⁴ Matthieu 25:31

¹⁵ Actes 5:3,4

¹⁶ Jean 16:13-14

5.3 LES ANGES

5.3.1 CLASSIFICATION

Les anges furent créés comme êtres intelligents et puissants pour faire la volonté de Dieu et l'adorer.¹⁷ Cependant, Satan, le père du péché, céda à l'orgueil et fut suivi par les anges qui se rebellèrent contre Dieu. Ces anges déchus ou démons sont actifs dans leur opposition aux desseins de Dieu.¹⁸

Ceux qui sont restés fidèles demeurent devant le trône de Dieu et servent comme esprits exerçant un ministère.¹⁹

5.3.2 LE CROYANT ET LES DÉMONS

Les démons tentent de contrarier les desseins de Dieu; cependant, en Christ, le croyant peut se libérer complètement de l'influence des démons.²⁰ Le croyant ne peut être possédé par eux parce que le corps du croyant est le temple du Saint-Esprit dans lequel Christ règne comme Seigneur.²¹

5.4 L'HUMANITE

Les êtres humains furent d'abord créés à l'image et à la ressemblance de Dieu.²² Ils sombrèrent dans le péché et, en conséquence, connurent la mort spirituelle et physique.²³ La mort spirituelle et la dépravation de la nature humaine ont été transmises à toute la race humaine²⁴ à l'exception de l'homme Christ Jésus.²⁵ Les êtres humains ne peuvent être sauvés que par l'œuvre expiatoire du Seigneur Jésus-Christ.²⁶

5.5 LE SALUT

5.5.1 L'ŒUVRE EXPIATOIRE DE CHRIST

Le salut a été dispensé à tous les êtres humains par le sacrifice de Christ sur la croix.²⁷ Ce sacrifice est la seule rédemption parfaite et expiation substitutive pour tous les péchés du monde, tant originel que temporels. Son œuvre d'expiation a été prouvée par Sa résurrection des morts.²⁸ Ceux qui se repentent et croient en Christ sont nés de nouveau du Saint-Esprit et reçoivent la vie éternelle.²⁹ De plus, dans l'expiation, la guérison divine est pourvue pour tous les croyants.³⁰

5.5.2 LE REPENTIR ET LA FOI

Une personne ne peut naître de nouveau que par la foi en Christ. Le repentir, élément essentiel de la foi, est une transformation complète de la pensée opérée par le Saint-Esprit,³¹ par laquelle la personne se détourne du péché pour se tourner vers Dieu.

5.5.3 LA RÉGÉNÉRATION

La régénération est une œuvre créatrice du Saint-Esprit par laquelle une personne naît de nouveau et reçoit la vie spirituelle.³²

5.5.4 LA JUSTIFICATION

La justification est un acte judiciaire de Dieu par lequel le pécheur est déclaré juste par la seule vertu de son acceptation de Christ comme Sauveur.³³

5.6 L'EXPÉRIENCE CHRÉTIENNE

5.6.1 L'ASSURANCE

L'assurance du salut est le privilège de tous ceux qui sont nés de nouveau par l'Esprit au moyen de la

¹⁷ Psaumes 103:20; Apocalypse 5:11,12

¹⁸ Ésaïe 14:12-17; Ézéchiel 28:11-19; Éphésiens 6:11,12; 1 Timothée 4:1; Jude 6

¹⁹ Hébreux 1:14

²⁰ Hébreux 2:14; 1 Jean 3:8; 4:1-4

²¹ Matthieu 6:24; 1 Corinthiens 6:19,20

²² Genèse 1:26,27; 2:7

²³ Romains 5:12; Jacques 1:14,15

²⁴ Jérémie 17:9; Romains 3:10-19,23

²⁵ Hébreux 7:26

²⁶ Jean 14:6; Actes 4:12; 1 Timothée 2:5,6

²⁷ Ésaïe 53:3-6; Jean 12:32,33; 1 Pierre 2:24

²⁸ Actes 2:36; Romains 4:25; 1 Corinthiens 15:14,17,20; Hébreux 10:12; 1 Jean 2:2

²⁹ Actes 20:21; 1 Pierre 1:23,25

³⁰ Ésaïe 53:4,5; Matthieu 8:16b, 17

³¹ Ésaïe 55:7; Actes. 17:30; Galates 3:22,26; Éphésiens 2:8; 1 Jean 5:10-13

³² Jean 3:3b,5b,7; 2 Corinthiens 5:17,18a; 1 Pierre 1:23

³³ Romains 3:24; 4:3-5; 5:1-2

foi en Christ,³⁴ produisant l'amour, la gratitude et l'obéissance envers Dieu.

5.6.2 LA SANCTIFICATION

La sanctification est la consécration à Dieu et la séparation d'avec le mal.³⁵ Dans l'expérience, elle est à la fois instantanée³⁶ et progressive.³⁷ Elle est produite dans la vie du croyant par son appropriation de la puissance du sang et de la vie ressuscitée de Christ par la personne du Saint-Esprit.³⁸ Il attire l'attention du croyant sur Christ, l'instruit par la Parole et produit le caractère de Christ en lui.³⁹ Les croyants qui succombent au péché doivent se repentir et rechercher le pardon par la foi dans le sang purificateur de Jésus-Christ.⁴⁰

5.6.3 LE BAPTÊME DU SAINT-ESPRIT

Le baptême du Saint-Esprit est une expérience dans laquelle le croyant cède le contrôle de sa personne au Saint-Esprit.⁴¹ Le croyant en vient ainsi à connaître Christ de façon plus intime⁴² et il reçoit la capacité de témoigner et de croire spirituellement.⁴³ Les croyants devraient rechercher diligemment le baptême du Saint-Esprit conformément au commandement de notre Seigneur Jésus-Christ.⁴⁴ La preuve initiale du baptême du Saint-Esprit est le parler en d'autres langues selon que l'Esprit donne de s'exprimer.⁴⁵ Cette expérience est distincte de la nouvelle naissance et lui est subséquente.⁴⁶

5.6.4 LES DONS DE L'ESPRIT

Les dons de l'esprit sont des aptitudes surnaturelles données par Dieu par l'exercice desquelles les croyants sont en mesure de prodiguer un ministère efficace et direct dans des situations particulières.⁴⁷ Ces dons exercent la double fonction d'édifier l'Église et de démontrer la présence de Dieu dans Son Église.⁴⁸

5.6.5 LA GUÉRISON DIVINE

La guérison divine dispensée par l'œuvre expiatoire de Christ⁴⁹ est le privilège de tous les croyants. La prière pour les malades et les dons de guérison sont encouragés et pratiqués.⁵⁰

5.7 L'ÉGLISE

5.7.1 L'ÉGLISE UNIVERSELLE

Tous ceux qui sont nés de nouveau sont membres de l'Église universelle qui est le Corps et l'Épouse de Christ.⁵¹

5.7.2 L'ÉGLISE LOCALE

5.7.2.1 BUT

L'église locale est un corps de croyants en Christ qui se sont rassemblés pour fonctionner comme faisant partie de l'Église universelle.⁵² L'église locale est ordonnée par Dieu et fournit un contexte dans lequel les croyants adorent Dieu ensemble,⁵³ observent les ordonnances de l'église, sont instruits dans la foi et équipés pour l'évangélisation du monde.⁵⁴

³⁴ Jean 10:27-29; Romains 8:35-39

³⁵ 2 Corinthiens 6:14; 7:1

³⁶ Jean 17:17,19; Hébreux 10:10,14

³⁷ 1 Thessaloniens 5:23; 2 Timothée 2:19-22; 1 Pierre 1:14-16

³⁸ Romains 6:11,13,14,18

³⁹ 1 Corinthiens 13; Galates 5:22,23; 2 Pierre 1:3-4

⁴⁰ 1 Jean 1:9; 2:1-2

⁴¹ Matthieu 3:11; Actes 1:5; Éphésiens 5:18

⁴² Jean 16:13-15

⁴³ Actes 1 :8 ; 2 Corinthiens 3:18

⁴⁴ Luc 24:49; Actes 1:4,8

⁴⁵ Actes 2 :4 ; 10 :46 ; 19 :6

⁴⁶ Actes 8:12-17; 10:44-46

⁴⁷ 1 Corinthiens 12:4-11

⁴⁸ 1 Corinthiens 12:7; 14:12,24-25

⁴⁹ Matthieu 8:16,17

⁵⁰ 1 Corinthiens 12:28-30; Jacques 5:14

⁵¹ 1 Corinthiens 12:13; Éphésiens 5:25b; Colossiens 1:18; 1 Timothée 3:15

⁵² Actes 14:23; 1 Corinthiens 16:19

⁵³ Jean 4:23; Actes 20:7

⁵⁴ Actes 1:8; 11:19-24; 2 Timothée 2:2; 1 Pierre 5:2

5.7.2.2 LES ORDONNANCES

5.7.2.2.1 LA CÈNE

La Cène est un symbole, une commémoration et une proclamation de la souffrance et de la mort de notre Seigneur Jésus-Christ. Cette ordonnance de la communion doit être observée par les croyants jusqu'au retour de Christ.⁵⁵

5.7.2.2.2 LE BAPTÊME D'EAU

Le baptême d'eau signifie que le croyant s'identifie avec Christ dans Sa mort, Son ensevelissement et Sa résurrection; il se pratique par immersion.⁵⁶

5.7.2.3 LE MINISTÈRE

Le Seigneur pourvoit à un ministère divinement appelé et ordonné pour diriger l'Église vers la réalisation de ses buts.⁵⁷

5.8 LA FIN DES TEMPS

5.8.1 L'ÉTAT ACTUEL DES MORTS

À la mort, les âmes des croyants passent directement en présence de Christ⁵⁸ et connaissent la béatitude jusqu'à la résurrection du corps glorifié.⁵⁹ Les âmes des incroyants demeurent après la mort conscientes de la condamnation⁶⁰ jusqu'à la résurrection finale de la chair et le jugement des injustes.⁶¹

5.8.2 L'ENLÈVEMENT

L'enlèvement, l'espérance bénie de l'Église, est la venue imminente du Seigneur descendant des cieux pour recevoir les siens auprès de Lui, tant les vivants qui seront transformés que les morts en Christ qui seront ressuscités.⁶² Cet événement se produira avant que la colère de Dieu ne se déverse pendant la tribulation. Les croyants comparaitront alors devant le tribunal de Christ pour être jugés selon la fidélité de leur service chrétien.⁶³

5.8.3 LA TRIBULATION

La tribulation sera une période de jugement sur toute la terre.⁶⁴ Durant cette période, l'antichrist s'élèvera pour offrir une fausse espérance aux nations.⁶⁵

5.8.4 LE RETOUR DE CHRIST

Le retour de Christ sur la terre en puissance et en grande gloire mettra fin à la grande tribulation par sa victoire à Harmaguédon,⁶⁶ la défaite de l'antichrist et la chute de Satan.⁶⁷ Il inaugurerà l'ère du millénium⁶⁸, restaurera Israël sur son territoire, libérera toute la création de la malédiction qui pèse sur elle et amènera le monde entier à la connaissance de Dieu.⁶⁹

5.8.5 LE JUGEMENT DERNIER

Il y aura un jugement dernier lors duquel les incroyants qui sont morts seront jugés devant le grand trône blanc selon leurs œuvres.⁷⁰

La bête et le faux prophète, le diable et ses anges ainsi quiconque n'est pas inscrit dans le Livre de vie seront jetés dans le lac de feu, non pour l'annihilation mais pour le châtement éternel qui est la seconde mort.⁷¹

⁵⁵ Matthieu 26:26-28; 1 Corinthiens 10:16-17; 11:23-26

⁵⁶ Matthieu 28:19; Marc 16:15-16; Actes 2:38,41; 8:36-39; Romains 6:3-5

⁵⁷ Actes 6:2b-4c; 13:2-4a; 14:23; Éphésiens 4:8,11-13

⁵⁸ 2 Corinthiens 5:8; Philippiens 1:21,23-24

⁵⁹ Romains 8:22,23; 1 Corinthiens 15:42-44; 2 Corinthiens 5:1,4b

⁶⁰ Luc 16:22-31; Jean 3:36

⁶¹ Daniel 12:2; Jean 5:28-29; 2 Thessaloniens 1:7-10; Apocalypse 20:11-15

⁶² 1 Corinthiens 15:51-57; Philippiens 3:20-21; 1 Thessaloniens 4:13-18; Tite 2:13

⁶³ Romains 14:10-12; 1 Corinthiens 3:11-15; 2 Corinthiens 5:9-10

⁶⁴ Matthieu 24:15,21-22; 1 Thessaloniens 5:1-3

⁶⁵ 2 Thessaloniens 2:3-12; Apocalypse 13:11-18

⁶⁶ Matthieu 24:27,30; Luc 17:24,26-30

⁶⁷ Apocalypse 16:12-16; 17:8,12-14; 19:11-20:3

⁶⁸ Psaumes 2:6-12; Daniel 2:44-45; Luc 22:29-30; Apocalypse 3:21; 20:6

⁶⁹ Ésaïe 1:24-27; 2:1-4; Zacharie 14:3,4,9; Romains 8:19-23; Apocalypse 22:3

⁷⁰ Daniel 7:9-10; Jean 12:48; Romains 2:2,6,11,16; Apocalypse 14:9-11; 20:11-15

⁷¹ Matthieu 25:41b; Jude 6; Apocalypse 20:10,15; 21:8

5.8.6 LE RÈGLEMENT ÉTERNEL DES JUSTES

Les justes partageront la gloire de Dieu dans les nouveaux cieux et sur la nouvelle terre pour toute l'éternité.⁷²

5.9 POSITIONS ET PRATIQUES

5.9.1 LE MARIAGE ET LA FAMILLE

Le mariage est une disposition divine par laquelle un homme et une femme, à l'exclusion de tout autre, entrent dans une relation pour toute la vie⁷³ par une cérémonie de mariage reconnue par l'église et approuvée légalement par l'État.

Le mariage institue une relation « d'une seule chair »⁷⁴ qui va au-delà de l'union physique et qui est plus qu'une simple relation temporaire d'ordre pratique destinée à procurer le plaisir ou qu'un contrat qui lie deux personnes dans un partenariat légal. Le mariage établit une unité affective et spirituelle qui permet aux deux partenaires de répondre aux besoins spirituels, physiques et sociaux de l'autre.⁷⁵ Il fournit le contexte biblique pour la procréation des enfants.

Le mariage doit être une relation exclusive qui demeure pure.⁷⁶ Dans les desseins de Dieu, il doit être une relation permanente. Il est un témoignage devant le monde de la relation qui existe entre Christ et Son Église.⁷⁷

Le mariage exige un engagement d'amour, de persévérance et de foi. À cause de sa sainteté et de sa permanence, le mariage devrait être traité sérieusement et ne pas être contracté avant d'avoir cherché conseil et prié Dieu pour sa direction. Les chrétiens ne devraient épouser que des croyants.⁷⁸ Une personne qui devient croyante après son mariage devrait maintenir sa relation avec son partenaire dans la paix et apporter son témoignage de l'Évangile dans le foyer.⁷⁹

La Bible perçoit la vie familiale comme une position de confiance et de responsabilité. Le foyer est la force stabilisatrice de la société, un milieu propice aux soins, à l'éducation et à la sécurité des enfants.⁸⁰

Le mariage ne peut être rompu que par la *porneia* qui est interprétée comme l'infidélité conjugale⁸¹ sous forme d'adultère, d'homosexualité ou d'inceste. Bien que l'Écriture démontre que les vœux du mariage et l'union « d'une seule chair » sont rompus par de telles actions et reconnaisse ainsi la rupture de la relation conjugale, l'Écriture recommande toutefois la réconciliation comme solution la plus souhaitable.⁸²

5.9.2 LE DIVORCE

Nous croyons que le divorce n'est pas dans les desseins de Dieu. Nous croyons qu'il est une concession de Dieu à « la dureté du cœur des hommes ». ⁸³

Par conséquent, nous décourageons le divorce par tous les moyens légitimes et par nos enseignements. Notre objectif est la réconciliation et la guérison de l'union conjugale là où cela est possible. L'infidélité conjugale ne devrait pas être considérée comme une occasion ou une opportunité de recourir au divorce, mais plutôt comme une opportunité de grâce, de pardon et de restauration chrétienne. Dans notre société, le divorce est l'abrogation d'un mariage par un processus légal autorisé par l'État. Bien que l'Église reconnaisse ce processus légal comme un moyen acceptable pour permettre la séparation permanente des époux, elle restreint la notion du divorce, au sens de dissolution du mariage, aux seules raisons reconnues par l'Écriture.

⁷² Matthieu 13:43; Jean 17:24; 2 Pierre 3:13; Hébreux 11:10; Apocalypse 21:1-2,10,22-23

⁷³ Genèse 2:24; Matthieu 19:6

⁷⁴ Matthieu 19:5; Malachie 2:15

⁷⁵ Genèse 2:18, 1 Corinthiens 7:2-5; Hébreux 13:4

⁷⁶ Éphésiens 5:3,26,27

⁷⁷ Éphésiens 5:25,31,32

⁷⁸ 2 Corinthiens 6:6:14,15

⁷⁹ 1 Corinthiens 7:12-14,16

⁸⁰ Éphésiens 6:4

⁸¹ Matthieu 5:32; 19:9

⁸² Éphésiens 4:32

⁸³ Matthieu 19:8

La Bible s'oppose fortement au divorce et déclare même explicitement que « Dieu hait le divorce ». ⁸⁴ Le divorce est plus qu'un décret d'un tribunal mettant fin au contrat légal liant les partenaires d'un mariage. C'est aussi la rupture d'une relation humaine unique entre un homme et une femme. Le divorce a de profondes répercussions sur les enfants. Le divorce est la preuve de la nature pécheresse exprimée dans la défaillance humaine. Jésus a donné une cause explicite de la dissolution d'un mariage : *porneia*, c'est-à-dire l'infidélité conjugale.

Lorsque toutes les tentatives de réconciliation ont échoué et que le divorce a été conclu, nous prodiguons l'amour et la compassion de Christ.

5.9.3 LE REMARIAGE

Le remariage est l'union, sanctionnée légalement par l'État, d'un homme et d'une femme dont l'un ou les deux a déjà été marié. Le remariage est considéré comme acceptable par les Écritures dans le cas du décès du conjoint antérieur. Il est aussi considéré acceptable lorsqu'il y a eu immoralité sexuelle de la part du partenaire antérieur ou lorsque le partenaire antérieur s'est remarié.

5.9.4 LA DÎME

La dîme a été divinement instituée par Dieu sous l'ancienne alliance. Elle était obligatoire pour ceux qui adoraient Dieu. ⁸⁵ En vertu de la nouvelle alliance, nous ne sommes pas liés par des lois arbitraires, mais les principes du bien et du mal, tels qu'exprimés par la loi, sont observés dans la vie du croyant par la grâce. La grâce devrait produire autant, sinon plus, que ce que la loi exige. Le Nouveau Testament enseigne clairement le don régulier et systématique. Cette pratique est appelée la grâce du don. ⁸⁶ La mesure ou la règle de ce don systématique est définie dans l'Ancien Testament où elle est désignée comme loi de la dîme. Tous les chrétiens devraient remettre à Dieu, consciencieusement et systématiquement, la dîme de leurs revenus.

⁸⁴ Malachie 2:16

⁸⁵ Lévitique 27:30-32; Malachie 3:10

⁸⁶ 2 Corinthiens 9:6-15